

Groupement des entrepreneur.se.s du BTP



Cahier des charges

Introduction

Cet appel à porteur.se de projet a pour objectif d'identifier **un.e porteur.se de projet¹ qui sera en charge de créer un Groupement des entrepreneur.se.s du BTP**. Il.elle aura pour missions le lancement de l'expérimentation sur Toulouse Métropole (dont l'étude de faisabilité), la coordination du projet, la création et la gestion de l'entreprise.

Ce projet a fait l'objet d'une étude d'opportunité réalisée par les équipes de Première Brique, dans le cadre du programme Fabrique à initiatives.

Le projet concerné

Le projet de créer un « Groupement des entrepreneur.se.s du BTP » vise à **lever les freins au développement des entreprises du BTP installées ou issues des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville**, en fédérant et en proposant des services d'accompagnement adaptés. Cet accompagnement s'articule autour de 3 axes :

- # L'animation d'un collectif d'entrepreneur.se.s ;
- # La recherche de marchés pour faciliter l'accès à de nouveaux contrats pour ces entrepreneur.se.s ;
- # La coordination de parcours d'accompagnement pour sécuriser les parcours entrepreneuriaux.

¹ Cf. p.6 « A qui s'adresse l'appel à porteur.se de projet » : on entend par porteur.se de projet : une personne, un collectif de personnes, une structure déjà existante, un collectif de structures.

Sommaire

1. Présentation du Programme « Fabrique à initiatives ».....	p. 4
2. Présentation du Groupement des entrepreneur.se.s du BTP.....	p. 4
# Contexte et enjeux	
# Objectifs et ambitions du projet	
# Public visé	
# Offre de services	
# Activités pressenties	
# Parties prenantes impliquées	
3. A qui s'adresse l'appel à porteur.se de projet ?	p. 7
4. Missions du.de la futur.e porteur.se de projet	p. 7
5. Cadre de l'accompagnement.....	p. 8
6. Comment répondre à l'appel à porteur.se de projet ?	p. 9
7. Critères de sélection.....	p. 9
8. Processus de sélection	p. 10
9. Calendrier	p. 10

1. Présentation du programme « Fabrique à initiatives »

La Fabrique à Initiatives est un programme d'accompagnement à la création d'activités d'Economie Sociale et Solidaire. A partir des besoins sociaux et/ou environnementaux non couverts sur un territoire, la Fabrique à Initiatives coconstruit la solution adéquate avec les parties prenantes : habitants, entreprises, collectivités, associations, collectifs de citoyens.

La Fabrique à Initiative intervient lorsqu'il n'y a pas de porteur.se.s de projet identifiés au préalable.

Acteur spécialisé dans les modèles économiques et gouvernance de l'ESS, la Fabrique à Initiatives apporte ses compétences en ingénierie de projets collectifs, **en complément des expertises sectorielles et territoriales des acteurs locaux.**

Sur Toulouse Métropole, la Fabrique à initiatives est mise en œuvre par Première Brique.

Après avoir qualifié le projet et émis des hypothèses de viabilité économique par une étude d'opportunité, **Première Brique lance un Appel à porteur.se de projet pour trouver un porteur.se de projet qui coordonnera l'expérimentation et gèrera la future entreprise.**

Plus d'informations sur le programme via le lien suivant : <https://fabriqueainitatives.org/>

2. Présentation du Groupement des entrepreneur.se.s du BTP

Contexte et enjeux

Sur la dernière décennie, **l'entrepreneuriat s'est inscrit durablement comme un outil des politiques publiques en faveur de l'emploi et de l'insertion.** La dynamique entrepreneuriale est particulièrement forte dans les quartiers de la Politique de la Ville et bénéficie d'un fort soutien des politiques publiques (Programme Entrepreneuriat Quartiers 2024 – 2030). Les métiers du BTP sont fortement représentés dans l'entrepreneuriat des QPV.

Si les entrepreneur.se.s maîtrisent leur cœur de métier, les compétences liées au pilotage d'une entreprise sont plus fragiles. Plus que chez d'autres artisans, ceux des quartiers prioritaires rencontrent des difficultés :

- # une gestion administrative et comptable plus compliquée ;
- # à mener des démarches commerciales efficaces ;
- # à construire un réseau hors quartier efficient.

D'autre part, **le recours important au statut « d'autoentrepreneur » a renforcé les situations de précarité des plus petits artisans.** L'accompagnement des entrepreneur.se.s lors du déploiement de leur activité est donc aujourd'hui un enjeu fort pour assurer la pérennité de ces TPE et constituer un réseau économique solide, résilient et adapté aux enjeux écologiques dans les quartiers Politique de la Ville.

La construction du projet « Groupement des entrepreneur.se.s du BTP » prend sa source dès 2021 suite aux rencontres faites avec des artisans des quartiers prioritaires de Toulouse Métropole exprimant leurs difficultés à développer leurs activités. Première Brique a lancé en 2022 une étude exploratoire qui a permis dans un premier temps d'affiner les besoins de ces entrepreneur.se.s, mieux cerner les freins et les barrières. L'entrepreneuriat en statut collectif (SCOP, coopératives d'activité, groupement d'employeurs) a rapidement émergé comme une piste de solution pertinente, qui a d'ailleurs déjà fait ses preuves dans le secteur complexe et risqué du BTP. Afin de travailler cette dynamique sur le long terme, le projet vise dans un premier temps à impulser des actions de mutualisation de compétences entre ces entreprises.

Les constats précédents ont amené au lancement d'une étude d'opportunité afin d'affiner l'ambition, les activités et le fonctionnement de ce projet.

Dans le cadre de l'étude d'opportunité, la Fabrique à Initiatives :

- A réalisé un benchmark des **initiatives inspirantes** en France ;
- A repéré un **réseau** élargi d'acteurs pouvant nourrir le projet,
- A mobilisé un premier cercle de parties prenantes lors de **comités partenariaux** afin d'avancer vers la concrétisation du projet.
- A constitué un **groupe projet** regroupant 4 entreprises du BTP issus des quartiers Politique de la Ville. Ceci nous a permis d'affiner l'impact social recherché et de coconstruire les hypothèses de modèle économique. Ce groupe projet constitue un premier socle d'entreprises sur lequel s'appuyer pour lancer l'expérimentation.

C'est ce travail qui amène aujourd'hui à la recherche d'un.e porteur.se de projet de lancer l'expérimentation du projet.

Objectif et ambition du projet

Le Groupement des entrepreneur.se.s du BTP vise à créer **un lieu bien identifié par les entrepreneur.se.s implantés ou issus des quartiers prioritaires où trouver des conseils et de l'accompagnement** afin de sécuriser leurs parcours d'entrepreneur.se.s et favoriser leur développement dans **la coopération**.

Complémentaire aux dispositifs d'accompagnement existants, le futur Groupement des entrepreneur.se.s du BTP se donne pour ambition de renforcer **l'émancipation économique** de ces entrepreneur.se.s pour en faire des vecteurs de **développement économique sur le territoire** tout en sensibilisant **aux enjeux de la transition écologique dans les métiers du BTP**.

Le public visé

Ce projet serait ouvert en premier lieu à des entreprises du bâtiment implantées au sein des quartiers prioritaires de Toulouse Métropole. Plus largement, elle pourra accueillir les entrepreneur.se.s BTP de l'agglomération toulousaine **en situation de fragilité / précarité ou souhaitant travailler leur développement.**

Le Groupement des entrepreneur.se.s du BTP veillera à accueillir une mixité d'entreprises favorisant la richesse des échanges entre :

- *des petits entrepreneur.se.s (chiffre d'affaires < 50k€)*
- *et des TPE et PME développées (50k€ > chiffre d'affaires > 250k€)*

L'offre de service

L'offre de service du Groupement des entrepreneur.se.s du BTP se déploie autour de 2 axes complémentaires permettant d'assurer la pérennité économique ainsi que le respect des impacts sociaux recherchés :

AXE 1 : La recherche de nouveaux marchés à destination des membres des entrepreneur.se.s du Groupement

AXE 2 : Un espace proposant des services d'accompagnement en complémentarité des solutions d'accompagnement existantes et favorisant l'accompagnement entre pairs

Les activités pressenties à terme

AXE 1 : La recherche de nouveaux marchés à destination des membres du Groupement

- # Prospection commerciale
- # Assistance administrative et juridique pour répondre aux appels d'offre d'abord en individuel puis en encourageant les réponses en groupement
- # Coordination des entrepreneur.se.s pour assurer la réalisation des chantiers engagés
- # Suivi des chantiers et gestion des contrats

AXE 2 : Un espace proposant des services d'accompagnement

- # Sourcing des entrepreneur.se.s pour élargir la base du Groupement
- # Animation du réseau d'entreprises
- # Animation de l'interconnaissance au sein du Groupement favorisant l'accompagnement entre pairs
- # Orientation vers les formations et dispositifs d'accompagnement existants
- # Services d'accompagnement renforcés pour les entreprises les plus fragiles

A noter : les activités citées sont celles prévues à terme, le la porteur.se de projet sera amené à prioriser et à les mettre en place par étape dans le cadre du développement stratégique de l'offre.

Parties prenantes impliquées

L'étude d'opportunité s'est appuyée sur des apports techniques et des entretiens bilatéraux et l'animation :

- # d'un Groupe Projet (20 ateliers réalisés) réunissant 4 entrepreneur.se.s du bâtiment ;
- # de comités partenariaux (3 rencontres) réunissant :
 - les services déconcentrés de l'Etat : DDETS (service Insertion par l'Activité Economique), Délégué du Préfet
 - la Banque Publique d'Investissement (BPI France)
 - la Région Occitanie : direction de l'Action Territoriale, Mission Politique de la Ville
 - le Conseil Départemental de Haute-Garonne : service ESS
 - Toulouse Métropole et la Ville de Toulouse : service Politique de la Ville, service Emploi
 - Des bailleurs sociaux : Toulouse Métropole Habitat, Patrimoine S.A, le Groupe des Châlets
 - Agence pour l'Egalité Entrepreneuriale, La Chambre des Métiers, l'Adie, Coop'action

3. A qui s'adresse l'appel à manifestation d'intérêt ?

L'appel à porteur.se de projet s'adresse à :

- Un.e porteur.se de projet, personne physique, qui souhaite entreprendre ;
- Un collectif de personnes qui souhaitent se coordonner pour répondre ensemble ;
- Une entreprise de l'économie sociale et solidaire déjà existante et qui souhaite développer de nouvelles activités sur le territoire.

Les réponses en **groupement**, pour des structures déjà constituées qui souhaitent s'engager dans ce projet collectivement, sont possibles.

En cas de candidatures aux compétences complémentaires, le comité de sélection pourra proposer aux candidats d'envisager un portage collectif.

4. Missions du.de la futur.e porteur.se de projet

Le.la porteur.se de projet aura pour missions **le lancement de l'expérimentation (dont l'étude de faisabilité), la coordination du projet, la création et la gestion de l'entreprise.**

Il.elle aura la volonté d'inscrire son projet dans une logique d'entrepreneuriat social (utilité sociale, gouvernance participative, lucrativité limitée) et de performance environnementale.

- A. **Concevoir et animer l'offre de services proposée par le Groupement des entrepreneur.se.s du BTP en adéquation avec les besoins locaux :**

Pour l'axe 1 :

- # Prospector et négocier de nouveaux contrats
- # Mettre en avant les savoir-faire et compétences présents dans le Groupement
- # Proposer les chantiers aux entrepreneur.se.s du Groupement
- # Coordonner l'intervention des entrepreneur.se.s et le respect du calendrier
- # Assurer le suivi commercial, administratifs et comptables des contrats

Pour l'axe 2 :

- # Identifier les compétences prioritaires au sein du Groupement
- # Sourcer et animer le réseau d'entreprises du Groupement
- # Mettre en place l'accompagnement entre pairs et faire vivre des liens d'entraide et de solidarité
- # Coordonner un parcours d'accompagnement avec les partenaires existants
- # Mener une veille sur les formations existantes et les parcours de formation possibles

Missions transversales aux 2 axes de l'offre de services :

B. Valoriser et communiquer

- # Rencontrer les partenaires et faire connaître les services ;
- # Concevoir et faire évoluer des offres en fonctions des besoins exprimés par les usagers
- # Communiquer sur le Groupement des entrepreneur.se.s du BTP ;

C. Gérer une entreprise :

- # Réaliser l'étude de faisabilité du Groupement des entrepreneur.se.s du BTP et lancer l'expérimentation;
- # Modéliser économiquement : finaliser l'offre de services avec les parties prenantes et concevoir le business plan de l'activité ;
- # Gérer des ressources humaines (recrutement et management).

D. Gérer un projet d'économie sociale et solidaire

- # Animer des parties prenantes : animer le projet collaboratif, travailler sur la place de chacune des parties prenantes (acteurs du territoire, entreprises, collectivités, institutions) et son implication au sein du projet ;
- # Rechercher des financements : mobiliser les partenaires publics et privés pour co-financer l'activité ;
- # Construire la gouvernance de l'entreprise ;
- # Proposer des missions et animer une équipe de bénévoles.

5. Cadre de l'accompagnement

Le.la porteur.se de projet sera soutenu.e par un comité de cadrage constitué des parties prenantes du projet.

Il.elle sera accompagné.e par la Fabrique à initiatives le temps de la transmission de l'étude d'opportunité.

La Fabrique à initiatives s'engage à mettre en relation le.la porteur.se de projet avec l'ensemble des partenaires rencontrés et l'accompagner dans la méthodologie de projet et le lancement des activités. L'accompagnement se fera en lien avec [les partenaires du « Parcours Entreprises » de Toulouse Métropole](#) qui seront sollicités en fonction des besoins.

Une convention entre La Fabrique à initiatives et le lauréat, fixant notamment les modalités de l'accompagnement sera signée en **janvier 2025**.

6. Comment répondre à l'appel à porteur.se de projet ?

Présenter votre candidature par courriel en mentionnant dans l'objet : « AAPP Groupement des Entrepreneur.se.s du BTP » à l'adresse suivante m.laval@fa-mpa-occitanie.org

Le dossier de candidature ci-joint est à envoyer complet avec les pièces jointes demandées et les justificatifs cités ci-dessous avant **le 3 novembre 2024**.

Le dossier de candidature contient un volet destiné aux structures déjà existantes et un volet destiné aux personnes répondant seules ou en collectif.

7. Critères de sélection

Première Brique et le comité de sélection seront attentifs aux porteur.ses de projets qui montreront la volonté de :

- Travailler avec les différents acteurs du territoire concernés par le projet en se situant dans une démarche inclusive et coopérative ;
- Associer les usagers et acteurs concernés dans la définition et la mise en œuvre du projet ;
- Proposer des services accessibles au plus grand nombre (économiquement et géographiquement) et garantissant la diversité ;
- Développer un modèle économique viable et porteur de valeurs de l'économie sociale et solidaire (lucrativité encadrée, recherche de l'impact social, redistribution de la valeur ajoutée et gouvernance participative) ;
- Créer des emplois locaux ;
- Contribuer à la valorisation de l'économie locale via la mise en place de partenariats locaux ;
- Eviter la mise en concurrence avec les structures locales existantes et rechercher les complémentarités ;
- Prendre en compte les problématiques de la discrimination dans le travail (handicap, genre...) ;
- Intégrer les enjeux liés à la transition écologique dans la mise en œuvre du projet.

8. Processus de sélection

Tous les dossiers complets reçus avant la date limite seront étudiés par un comité technique

Les porteur.se.s dont les candidatures seront retenues seront invité.e.s à passer un entretien visant à mesurer la faisabilité des réponses proposées et leur pertinence vis-à-vis des enjeux du territoire.

Une candidature sera retenue à l'issue de ces entretiens. En cas de candidatures aux compétences complémentaires, le comité de sélection pourra proposer aux candidats d'envisager un portage collectif. Les autres pourront faire l'objet de mise en lien ou d'orientation vers des interlocuteurs pertinents.

Une première réunion entre le Groupe projet, la Fabrique à initiatives et le lauréat est à prévoir mi-décembre 2024 afin de définir les modalités de l'accompagnement qui lui sera proposé.

Une convention entre La Fabrique à initiatives et le lauréat, fixant notamment les modalités de l'accompagnement et les engagements de chacun sera signée en janvier 2025.

9. Calendrier

Lancement de l'Appel à porteur.se de Projet	10 septembre 2024
Clôture de l'Appel à porteur.se de Projet	3 novembre 2024
Appel des candidats retenus pour fixer un entretien	21 novembre 2024
Entretiens avec les candidats retenus / Comité de sélection	Semaine du 25 novembre 2024
Annonce du lauréat	3 décembre 2025
Signature de la convention de partenariat et démarrage de l'accompagnement	Janvier 2025